

Registre UBO

Enregistrez-vous en quelques étapes pour être conforme à la loi !



QU'EST-CE QUE LE REGISTRE UBO ?

Le registre UBO est un registre regroupant tous les "Ultimate Beneficial Owners" ou "bénéficiaires effectifs" d'une société, ASBL ou d'une autre entité juridique.

Un bénéficiaire effectif désigne la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent une entité.

UN ENREGISTREMENT FACILE EN QUELQUES ÉTAPES

- 1** Connectez-vous au registre UBO sur le portail MyMinfin. 
- 2** Connectez-vous au nom d'une entreprise.
- 3** Cliquez sur "rechercher une entité" et cliquez ensuite sur le **numéro d'entreprise**.
- 4** Enregistrez une personne physique ou une entité intermédiaire.
- 5** Liez le registre UBO avec le Moniteur belge ou ajoutez un ou plusieurs documents probants démontrant que les informations enregistrées sont adéquates, exactes et actuelles.

QUE SE PASSE-T-IL SI AUCUN ENREGISTREMENT N'EST EFFECTUÉ ?

Les représentants légaux ont 30 jours pour s'enregistrer après la création de l'entité. Au-delà de ce délai :

1ère lettre : le représentant légal recevra une lettre de rappel à son domicile.

2ème lettre : une amende sera imposée solidairement aux représentants légaux si les UBO ne sont pas enregistrés suite à la réception de la première lettre.

! N'oubliez pas la **confirmation annuelle** !

N'ATTENDEZ PLUS ET ENREGISTREZ-VOUS !

Scannez le QR code ou cliquez [ici](#) et connectez-vous à MyMinfin pour accéder au registre UBO.



BESOIN D'AIDE ?

Visitez notre site web pour consulter nos nombreux supports d'aide.